



**HAL**  
open science

## Idée reçue #3 "L'Open Access, les éditeurs sont contre!"

Anne Laure Achard, Dalila Boudia, Nicolas Jardin, Alain Marois, Sitthida Samath

### ► To cite this version:

Anne Laure Achard, Dalila Boudia, Nicolas Jardin, Alain Marois, Sitthida Samath. Idée reçue #3 "L'Open Access, les éditeurs sont contre!". Matinée Open Access Week Lyon oawlyon2018 "Bibliothèques et chercheurs : la science ouverte en commun", Oct 2018, Lyon, France. . hal-01898051

**HAL Id: hal-01898051**

**<https://hal.science/hal-01898051v1>**

Submitted on 17 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

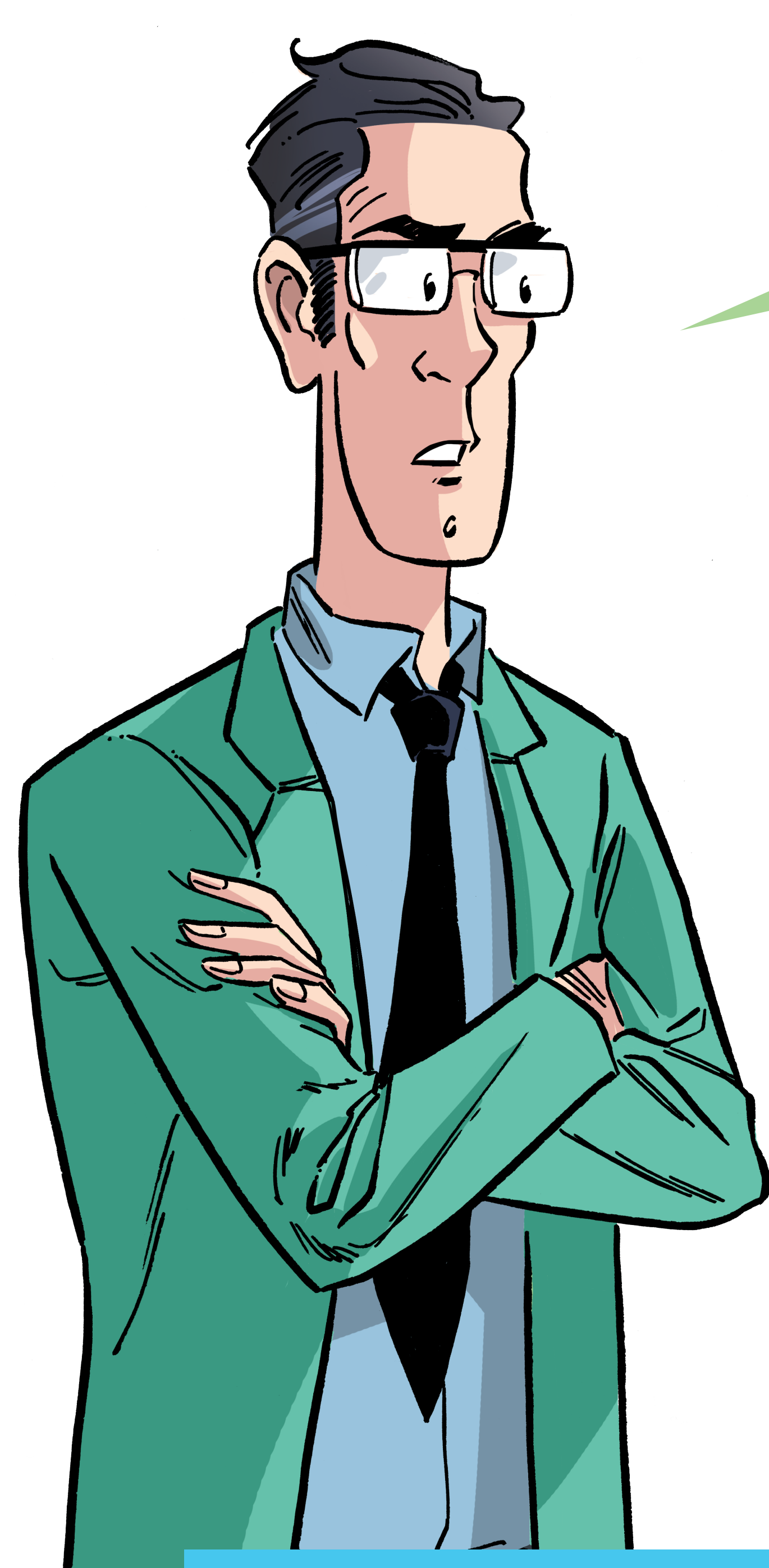


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



# Idée reçue #3

« L'Open Access, les éditeurs sont contre ! »



J'AI DÉJÀ ENVOYÉ MON PAPIER À UN ÉDITEUR !  
IL N'ACCEPTERA JAMAIS QUE JE LE DIFFUSE  
EN LIBRE ACCÈS...

Tout d'abord, vous êtes détenteur  
de la propriété intellectuelle de votre  
papier et vous pouvez négocier vos  
droits de diffusion avec votre éditeur.



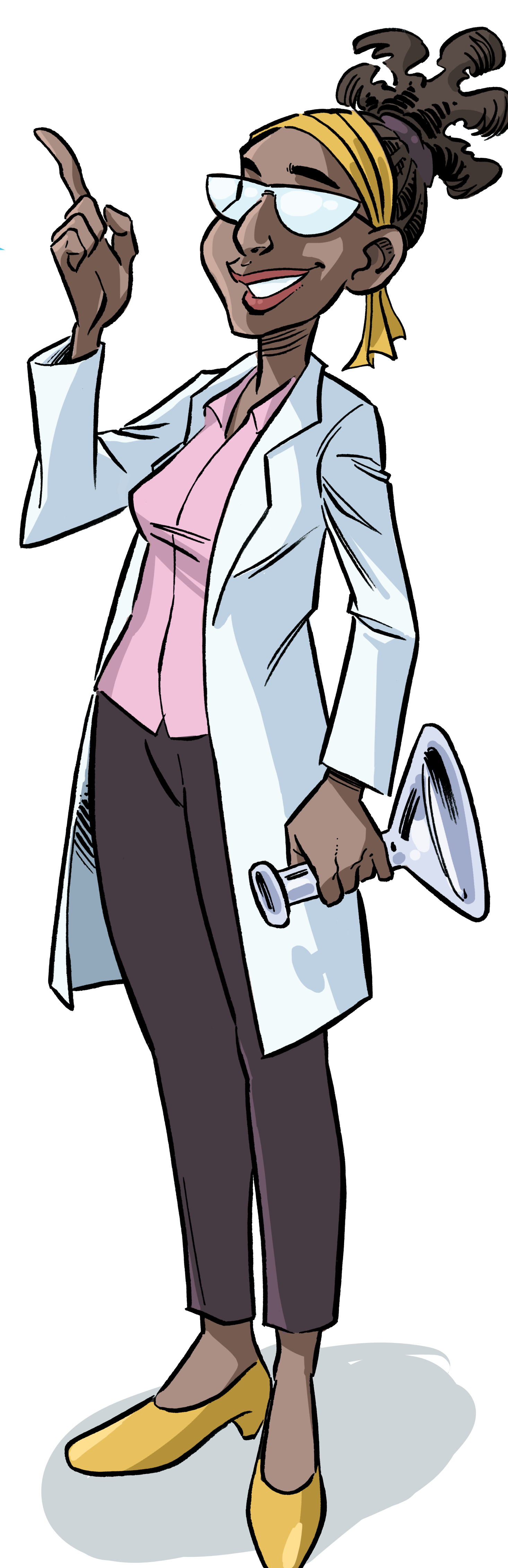
Utilisez des argumentaires et des modèles  
d'avenants à votre disposition sur les sites  
de Couperin(1), SPARC(2) ou OpenAIRE(3) !

Même si vous avez déjà signé votre contrat, sachez  
que la plupart des éditeurs acceptent le dépôt d'une  
version de l'article dans une archive ouverte,  
parfois après une période d'embargo.

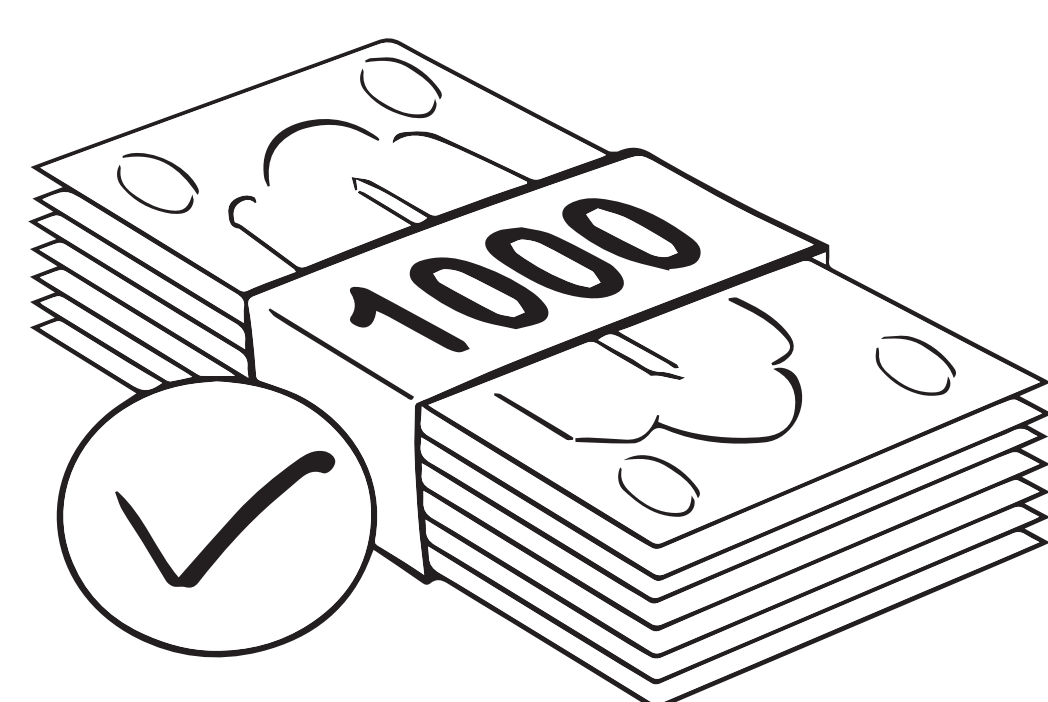


Reportez-vous à votre contrat d'édition ou consultez  
le site SHERPA/RoMEO(4) pour connaître la politique  
Open Access de votre éditeur !

La loi pour une République numérique(5)  
de 2016 vous permet de réduire la période  
d'embargo à 6 mois dans le domaine STM et  
à 12 mois dans celui des SHS, quels que soient  
les termes du contrat avec votre éditeur.



Conditions à remplir :



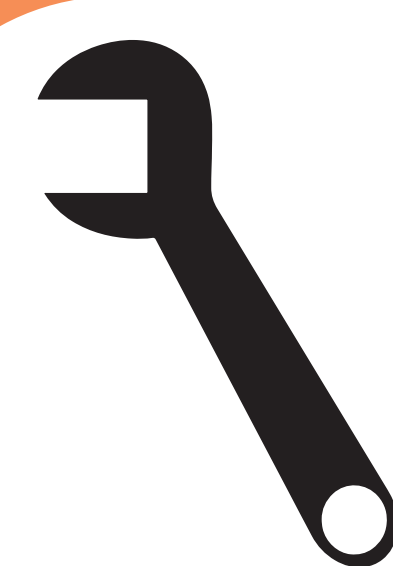
Recherche financée  
pour moitié au moins  
sur fonds publics



Articles dans des revues  
paraissant au moins une  
fois par an



Version finale du manuscrit  
acceptée pour publication,  
avec corrections



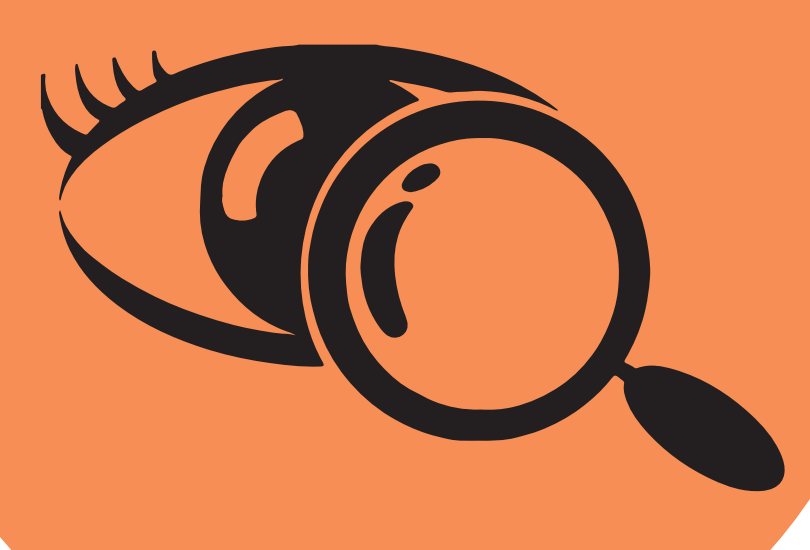
Utilisez l'outil WillO(6) proposé par Lilliad afin de connaître vos droits  
à diffuser vos publications en Open Access selon votre cas de figure.



Si vous souhaitez publier dans une revue  
en libre accès, vous pouvez la choisir dans  
un répertoire comme le DOAJ(7).  
Notez que le libre accès est compatible  
avec des modèles économiques variés(8)  
(sponsor, freemium, auteur-payeur, hybride...).  
Soyez attentifs dans vos choix.



Le modèle hybride fait coexister au sein d'une  
même revue des articles sur abonnement et en libre accès  
(modèle auteur-payeur), ce qui assure une double source  
de revenus à l'éditeur.



Des chercheurs expérimentent de nouveaux modèles de diffusion  
et d'évaluation des résultats de la recherche, basés sur l'ouverture et  
la gratuité. Jetez par exemple un œil au site *The Self-Journals of Science*(9).

1. Couperin. Négocier un avenant. <http://openaccess.couperin.org/negocier-un-avenant>

2. SPARC. Author Rights & the SPARC Author Addendum. <https://sparcopen.org/our-work/author-rights>

3. OpenAIRE. Hoffman-Sommer, M. Copyright Issues. <https://www.openaire.eu/copyright-issues>

4. SHERPA/RoMEO - Publisher copyright policies & self-archiving. <http://www.sherpa.ac.uk/romeo>

5. Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. <https://www.legifrance.gouv.fr>

6. Lilliad. WillO. <https://decadoc.typeform.com/to/W2ZZMV>

7. DOAJ (Directory of Open Access Journals). <https://doaj.org>

8. Suber, P. (2016). Les modèles économiques. In Qu'est-ce que l'accès ouvert? (p. 121-134). Marseille: OpenEdition Press. <http://books.openedition.org/oepp/1617>

9. The Self-Journals of Science. <http://www.sjscience.org>